

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 14h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président.

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents: M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Capel (CC Coteaux du Girou); Mme Couttenier (CC Save au Touch), M. Dumoulin (CC Val'Aïgo), M. Espic (Toulouse Metropole), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Metropole), M. Maurel (CC Val'Aïgo), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Normand (CA Sicoval), M. Roussel (CA Sicoval), M. Savigny (CC Coteaux-Bellevue), M. Terrail-Novès (Toulouse Metropole), M. Tronco (CA Sicoval)

Etaient excusés: M. Bouche (CC Coteaux du Girou), M. Briand (Toulouse Métropole), M. Moign (CC Hauts-Tolosans),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS
MME GIBERT (CC FRONTONNAIS), POUVOIR À M. ESPIC
MME GOMEZ (CC SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER
M. TRAUTMANN (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS
MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. BERTORELLO

Date de la convocation : Jeudi 1er avril 2021

Secrétaire de séance : M. CÉDRIC MAUREL

D2021-16 - Délégation de Service Publique SETMI - Avenant n°11

Vu la Directive européenne IED (Industrial Emission Directive) du 24/11/2010, qui indique que les industries polluantes doivent respecter des valeurs limites d'émissions prévues dans des documents de référence ou BREF (Best Available Technique Reference document),

Vu les articles L3135-1 et R3135-7 du code de la commande publique,

Vu le contrat de délégation de service public conclu avec la SETMI le 11 juillet 2007, à date d'effet du 1^{er} septembre 2007, modifié par avenants numérotés de 1 à 10

Compte tenu de la nécessité de certains travaux, notamment au niveau du système de protection incendie et suite à l'absence de ressources propres en eau permettant à la SETMI d'être autonome,

Considérant qu'il y a lieu, pour ces raisons, de modifier le contrat de délégation de service public et de conclure un avenant n°11 portant sur le renforcement du système de protection incendie du site aux moyens de nouveaux équipements dont l'acquisition, l'installation et la mise en service seront prises en charge par le Syndicat pour un montant total de 681 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue le 18 mars 2021.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20210408-D2021-16-DE Date de télétransmission : 28/04/2021 Date de réception préfecture : 28/04/2021



Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°11 à la convention de délégation de service public SETMI relative à l'exploitation et à l'entretien de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Toulouse.
- ✓ AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°11 et tous actes et documents afférents,
- ✓ S'ENGAGE à inscrire au budget les dépenses correspondantes.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	7	8	15
votants	7	8	15
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	20	10	30